

# GRENOBLE ALPEXPO

Samedi 8 et dimanche 9 mai 2010

## FESTIVAL DU CHIEN, DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Début des jugements : 9 h 30

Cages gratuites – Parking

Race invitée : AUSTRALIAN SILKY TERRIER

(engagement par courrier uniquement)

Clôture des engagements 19 avril 2010

### JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

#### Samedi 8 mai 2010

##### 1<sup>er</sup> groupe

Berger Australien, Bobtail, Colley Barbu ..... M. GRAPPIN  
Bouvier Australien, des Ardennes, des Flandres..... Mme MEYER  
Berger Allemand, Berger Blanc Suisse..... M. MORBELLI  
Berger des Shetland, Border Collie, Colley, Schapendoes, Schipperke,  
Welsh Corgi Cardigan, Pembroke..... Mme ROSER  
Bergers : de Bergame, de Croatie, de Maremme et Abruzzes, de Russie  
Méridionale, Polonais, Slovaque, Chien Loup Tchèque, Komondor, Berger  
Catalan, de Beauce, de Brie, des Pyrénées, Picard..... M. PECOULT  
Berger Belge Groenendael, Laekenois, Malinois, Tervueren, Hollandais,  
Portugais, reste du groupe..... M. HERMEL

##### 4<sup>ème</sup> groupe

*SPECIALE TECKEL*..... M. GUILLET LHERMITE

##### 6<sup>ème</sup> groupe

Dalmatien..... M. MEYER  
Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Billy, Chien d'Artois,  
Rhodesian Ridgeback..... Mme ROSER  
Bassets : Artésien, Bleu de Gascogne, des Alpes, Fauve de Bretagne, Bruno du  
Jura, Fox Hound divers, Grand Anglo divers, Griffons Bleu de Gascogne, Fauve  
de Bretagne, Nivernais, Anglo Français de Petite Vènerie, Ariégeois, Brachets  
divers, Chiens Courants divers..... M. GOUBIE  
Bassets divers, reste du groupe..... M. HERMEL

##### 8<sup>ème</sup> groupe

Spaniels : Cocker Anglais, Américain, Clumber, Field Spaniel, Springer Spaniel,  
Gallois , Sussex Spaniel..... M. GOURDEL  
Golden Retriever, Retriever de la nouvelle Ecosse, Retriever du Labrador, Autres  
Retrievers ..... M. J.P. ANDRE  
Chien d'Oysel, Chiens d'eau et reste du groupe..... M. GOUBIE

##### 10<sup>ème</sup> groupe

Lévrier Afghan, Petit Lévrier Italien, Saluki..... M. BARENNE  
Barzoï..... Mme BOTUSSI JOCQUEL  
Azawakh, Galgo espagnol, Sloughi..... Mme MEYER  
Greyhound, Lévrier, Whippet, reste du groupe..... M. HERMEL

#### Dimanche 9 mai 2010

##### 2<sup>ème</sup> groupe

Berger Yougoslave, Fila Brasileiro , Landseer, Leonberg, Matin des Pyrénées,  
Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre neuve, Tosa ..... M. CASSAGHI  
Bergers : d'Anatolie, du Caucase, Bullmastiff, Cao Fila de S. Miguel, Mastiff,  
Perro de Presa Mallorquin, ..... M. HERMEL  
Affenpinscher, Pinschers : Autrichien à Poil Court, Moyen, Nain,  
Schnauzers Géant, Moyen, Nain..... Mme MEYER  
Rottweiler..... M. MORBELLI

##### *SPECIALE HOVAWART*

Boxer, Terrier Noir Russe..... M. SOULAT  
Chiens de montagne et Bouviers Suisses ..... M. THEVENON  
Dobermann, Dog Allemand, Bouledogue Anglais, Cane Corso, Dogue Argentin,  
de Bordeaux, du Tibet, Matin de Naples, reste du groupe ..... M. LEBLOND

##### 3<sup>ème</sup> groupe

Jagd Terrier, Yorkshire Terrier..... M. HERMEL  
American Staffordshire Terrier, Bulls Terriers English et Miniature,  
Staffordshire Bull Terrier..... M. THEVENON  
Australian Silky Terrier, Airedale Terrier, Border Terrier, Fox Terrier,  
Jack Russel Terrier, Parson Jack Russel Terrier, Terrier Australien, Sealyham  
Terrier, Toy Terrier, Terriers Ecosais..... Mme ROUND  
reste du groupe..... M. LEBLOND

##### 5<sup>ème</sup> groupe

Chow Chow, Chiens à Peau Nue du Mexique, du Pérou, Chiens : du Pharaon,  
Thaïlandais, , Cirneco de l'Etna, Hokkaido, Kay, Kishu, Korea Gindo Dog, Shiba,  
sikoku, Dives Spitz, Chien Akita Inu, Basenji..... M. BARENNE  
Bergers d'Islande, Finnois, de Laponie, Buhund Norvégien, Chien Corse, Husky  
Sibérien, Samoyede, reste du groupe ..... M. MEYER

##### 7<sup>ème</sup> groupe

##### *SPECIALE GRIFFON KORTHALS*

Petit Munsterlander..... M. GALLET LACHAISE

*SPECIALE SETTER GORDON*..... Mme RIBOULET

*SPECIALE EPAGNEUL BRETON*..... Mr CORRE

Epagneul Bleu Picard, Setters Irlandais, Drahthaar ..... M. HERMEL

##### *SPECIALE BRAQUE DE WEIMAR*

Braques Allemand, d'Auvergne, de l'Ariège , du Bourbonnais, Français,  
Hongrois, Setter Anglais, reste du groupe..... M. GOUBIE

##### 9<sup>ème</sup> groupe

*SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS*..... M. ISTAS

Cavaliers King Charles, Epagneul King Charles, Epagneuls Nains Continentaux,  
Pekinois, Coton de Tulear, Chiens du Tibet, Griffon Belge, Bruxellois, Petit  
Brabançon, Chien Lion, Terrier de Boston ..... Mme BOTUSSI JOCQUEL  
Caniches, Chihuahua, Carlins, reste du groupe..... M. BARENNE

Internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien :

[WWW.cedia.fr](http://WWW.cedia.fr) – paiement sécurisé

La Société Canine demande 1,00 € supplémentaire par paiement

pour frais administratifs

(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

RENSEIGNEMENTS : SOCIETE CANINE RHONE ALPES - Section Isère

Mme Sestier Tél./Fax 04 76 50 29 72 (16h/21h) [s.madeleine@9online.fr](mailto:s.madeleine@9online.fr)

Mme Baudy-Cordonnier Tél. 06 11 12 93 88 et 04 76 72 68 94 (après 20h)

[aussilky@orange.fr](mailto:aussilky@orange.fr)

M. Gallet Lachaise Tél. 04 76 44 26 91 (18h/21h) [andregallet@wanadoo.fr](mailto:andregallet@wanadoo.fr)

CONCOURS DE JEUNES PRESENTATEURS

INSCRIPTIONS SUR PLACE

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

## L'EXPOSITION SE TIENDRA À GRENOBLE LES 8 et 9 MAI 2010

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition sera ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 10h00 précises

**LOGEMENT** - Tous les chiens seront logés dans des cages gratuitement mises à disposition des propriétaires.

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €. Un restaurant et une buvette seront installés à l'intérieur de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES - UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS** -

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de ALPEXPO GRENOBLE par chèque bancaire, postal, mandat ou virement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La première clôture est fixée au 5 avril 2010, la 2<sup>e</sup> (avec majoration des tarifs) est fixée au 19 avril 2010). Tout engagement parvenu après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
  - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées** : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

#### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

- **1<sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois
- **2<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois
- **3<sup>re</sup>/4<sup>e</sup> Groupes : 12 mois**
- **5<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois
- **6<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Rhodanis Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois
- **7<sup>e</sup> Groupe : 12 mois**
- **8<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois
- **9<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois
- **10<sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf** :  
Whippet, Petit Lévrier Italien \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**EXPOSITION CANINE NATIONALE DE GRENOBLE - 8 ET 9 MAI 2010**Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 19 Avril 2010** à :**CEDIA - Exposition de Grenoble - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.**Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de **ALPEXPO GRENOBLE** (tout règlement à l'ordre de **CEDIA** sera retourné)

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger

- la photocopie de la carte d'adhérent 2010 à la SCRA

**Engagement possible sur****internet : cedia.fr**Engagements en ligne  
paiement sécuriséLa société canine demande 1 €  
supplémentaire par paiement sur  
internet pour les frais administratifsRenseignements : Mme Sestier Tél./Fax 04 76 50 29 72 (entre 16 h et 21 h)  
Mme Baudy-Cordonnier Tél. 06 11 12 93 88 et 04 76 72 68 94 (après 20 h)  
M. Gallet-Lachaise Tél. 04 76 44 26 91 (entre 18 et 21 h)Mail : s.madeleine@9online.fr  
Mail : aussilky@orange.fr  
Mail : andregallet@wanadoo.fr**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_

N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_

Couleurs : \_\_\_\_\_

Nature du poil : \_\_\_\_\_

Poids : \_\_\_\_\_

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/  
Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français,  
Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues  
Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow,  
Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter  
Irlandais, Cavalier King Charles.Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois,  
Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne  
Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais,  
Chien d'Eau Portugais.Pékinois, Japonais,  
Papillons, Phalènes.

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Confirmation 

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>
	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>
		Meute <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>

**DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS**

Une cage gratuite par chien.

	jusqu'au 5/04		du 6/04 au 19/04		Sommes adressées
	Non Membres	Membres SCRA	Non Membres	Membres SCRA	
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	32 €	29 €	37 €	34 €	
2 <sup>e</sup> chien	26 €	22 €	31 €	27 €	
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> chiens (chacun)	21 €	17 €	26 €	22 €	
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> chiens (chacun)	16 €	11 €	21 €	16 €	
Puppy ou vétéran	21 €	17 €	26 €	22 €	
Paire, Couple	8 €	8 €	13 €	13 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	8 €	8 €	13 €	13 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	50 €	60 €	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	15 €	20 €	20 €	
Confirmation seule samedi ou dimanche (de 8h30 à 9h30)	33 €	30 €	38 €	35 €	
Carte d'accompagnateur (gratuite à partir de 3 chiens inscrits au même propriétaire)	3 €	3 €	3 €	3 €	
Classe Elevage, Lot d'Elevage : 10 euros (inscription sur place)	<b>Total des engagements</b>				

Règlement par  Mandat  Chèque  CCP Libellé au nom de ALPEXPO GRENOBLE**Membres de la S.C.R.A. à jour de leur cotisation de l'année en cours : Joindre impérativement une photocopie de la carte de membre.****RACE INVITÉE : Australian Silky Terrier - Engagements par courrier uniquement.**

Les demandes d'engagement non accompagnées du règlement des frais d'inscription seront retournées à l'expéditeur.

Tout règlement incomplet sera réclamé à l'entrée le jour de l'exposition

**En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge (Ouverte, Jeune ou Puppy)****Classes Travail et Champion : voir au verso.**

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

**ATTESTATION**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

**CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS (cachet de la poste faisant foi) : 19 AVRIL 2010**

## RENSEIGNEMENTS À FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

### Classe Travail

Les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 10/05/2010

#### Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I
- soit un Brevet International de sauvetage
- soit un Brevet de Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Retrievers** : Date et lieu du Concours où le chien a obtenu un TB en fiell-trial ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche de sang

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu un minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chiens d'Élan Norvégiens** : Date et lieu de l'épreuve de recherche de sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Échelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou de juges différents.

### Classe Champion

Les titres de Champions doivent avoir été homologués avant le 10/05/2010

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**Attention : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

## Comment venir à Alpexpo - Grenoble

#### En voiture :

- Valence/Grenoble: 80km (A49)
- Lyon/Grenoble : 100km (A48)
- Genève/Grenoble: 120km (A41)
- Marseille/Grenoble: 300km (A7)

ALPEXPO est implanté à proximité de la sortie n°6 de la Rocade Sud, reliée directement aux autoroutes A41, A48 et A49

#### En transport urbain :

- Tramway : ligne A, arrêt Pôle Sud Alpexpo
- Bus : ligne 13, arrêt Alpexpo

#### En Train :

- Paris (à moins de 3h)
- le Sud-Est (Lyon/Marseille/Nice),
- L'Atlantique (Nantes)
- le Nord (Lille)

